

Sacor Audit
13, rue Auber
75009 Paris

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10 place de la Joliette
13002 Marseille

CUSTOM SOLUTIONS SA

Société Anonyme
135, avenue Victoire
13790 ROUSSET

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice de 9 mois clos le 30 septembre 2010

Sacor Audit
13, rue Auber
75009 Paris

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10 place de la Joliette
13002 Marseille

CUSTOM SOLUTIONS SA

Société Anonyme
135, avenue Victoire
13790 ROUSSET

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice de 9 mois clos le 30 septembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 9 mois clos le 30 septembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CUSTOM SOLUTIONS SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit

consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
La société a procédé à un test de perte de valeur du mali technique, dont le montant net figurant au bilan au 30 septembre 2010 s'établit à 6.052.822 euros, selon les modalités décrites dans la note 1.1.a de l'annexe.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 1.1.a de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

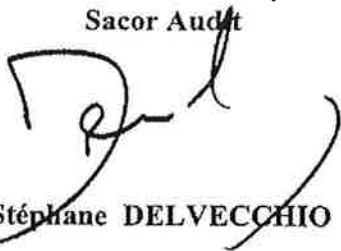
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Marseille, le 28 janvier 2011
Les Commissaires aux Comptes

Sacor Audit



Stéphane DELVECCHIO

Deloitte & Associés



Anne-Marie MARTINI